



**HAL**  
open science

**Le prieuré clunisien de Saint-Leu-d'Esserent (Oise) :  
origine de sa fondation et nouveau regard sur les  
premières églises**

Delphine Hanquiez

► **To cite this version:**

Delphine Hanquiez. Le prieuré clunisien de Saint-Leu-d'Esserent (Oise) : origine de sa fondation et nouveau regard sur les premières églises. Histoire médiévale et archéologie, 2017, Le CAHMER, trente ans déjà ! Volume anniversaire, 30, pp.243-263. hal-03543276

**HAL Id: hal-03543276**

**<https://hal.science/hal-03543276v1>**

Submitted on 8 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Delphine HANQUIEZ, « Le prieuré clunisien de Saint-Leu-d'Esserent (Oise) : origine de sa fondation et nouveau regard sur les premières églises », dans Philippe RACINET (dir.), *Le C.A.H.M.E.R, trente ans déjà ! Volume anniversaire*, Compiègne, C.A.H.M.E.R., 2017 (*Histoire Médiévale et Archéologie* 30), p. 243-263.

## **Le prieuré clunisien de Saint-Leu-d'Esserent (Oise) : origine de sa fondation et nouveau regard sur les premières églises**

**Delphine Hanquiez\***

Les débuts du prieuré clunisien de Saint-Leu-d'Esserent, fondé à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, s'inscrivent dans le contexte de la réforme grégorienne, caractérisée par la remise à l'Église des biens ecclésiastiques détenus par des laïcs, ainsi que dans celui de la pénétration clunisienne dans le Nord de la France, sous l'abbatit d'Hugues de Semur. Si l'acte de fondation précise que la donation concerne, entre autres, une église, il n'en mentionne naturellement ni les lignes de son architecture ni la date de sa construction. Néanmoins, en s'appuyant sur les quelques témoignages archéologiques et les structures encore en élévation, il est possible de faire le point sur le contexte architectural qui précéda la reconstruction de l'ensemble de l'église, à partir du deuxième tiers du XII<sup>e</sup> siècle. Les travaux débutèrent d'abord par l'avant-nef, pour être ensuite déplacés à l'est avec la construction du chevet à chapelles rayonnantes, la nef raccordant enfin les deux œuvres opposées<sup>1</sup>. Ainsi nous reviendrons sur l'édifice retrouvé en fouilles, généralement considéré comme le monument ayant directement précédé l'avant-nef, malgré certains caractères qui mettent en évidence l'absence de rapports entre les deux œuvres – important désaxement et absence de raccordement –, ainsi que sur l'interprétation des colonnes adossées au revers de l'avant-nef. Cet article invite ainsi à plonger aux sources des premiers temps de l'existence du prieuré en abordant d'une part le contexte historique et les principaux acteurs de sa fondation et d'autre part, le contexte architectural dans lequel la communauté monastique a tout d'abord évolué.

### **L'origine du prieuré : la rétrocession de l'église d'Hescerent**

Dans une charte de donation datée de 1081<sup>2</sup>, le comte Hugues de Dammartin remet l'église, l'autel, l'aître<sup>3</sup> et la dîme du village d'*Hescerent* aux mains de l'évêque de Beauvais, Guy, afin qu'il transmette tous ces biens à Cluny pour y établir un prieuré [p. 244] directement dépendant de l'abbaye

---

\* Maître de conférences en histoire de l'art médiéval, Université d'Artois (Arras, 62), membre du Centre de Recherche et d'Études Histoire et Sociétés (CREHS - EA 4027).

<sup>1</sup> D. HANQUIEZ, *L'église prieurale de Saint-Leu-d'Esserent : analyse architecturale et archéologique*, thèse de doctorat, dir. Chr. Heck, Université de Lille 3, 2008.

<sup>2</sup> L'original de cette charte est conservé aux Arch. dép. Oise : H 2431. Elle a été éditée par l'abbé E. MÜLLER, *Le prieuré de Saint-Leu-d'Esserent, cartulaire, première partie de 1080 à 1150 (chartes I à LXI)*, Pontoise, société historique, 1900, n° I, p. 1-4 et a été étudiée par G. POUPEAU, *Le prieuré de Saint-Leu-d'Esserent et la société du XI<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, dir. M. Bourin, Université de Paris IV-Sorbonne, 2002, p. 8-24 et voir en dernier : G. POUPEAU, « La famille de Dammartin et la fondation du prieuré de Saint-Leu-d'Esserent », dans D. Hanquiez et A. Petit (dir.), *Saint-Leu-d'Esserent et l'implantation monastique dans la basse vallée de l'Oise*, Actes du colloque de Saint-Leu-d'Esserent, 27, 28 et 29 octobre 2011, Amiens, CAHMER, 2012 (*Histoire médiévale et archéologie* 25), p. 93-113.

<sup>3</sup> Il s'agit du cimetière. L'aître est une petite cour rectangulaire dont l'un des côtés coïncide avec le mur de l'église, selon la définition extraite de l'ouvrage de Ph. ARIÈS, *L'homme devant la mort. I. Le temps des gisants*, Paris, Seuil, 1977, p. 61.

bourguignonne<sup>4</sup>. Aristocrate important, Hugues de Dammartin<sup>5</sup> fut proche du roi de France Philippe I<sup>er</sup>, avec lequel il eut néanmoins quelques différends<sup>6</sup>. Le préambule des chartes est souvent un indicateur des sentiments des hommes et des femmes qui firent des dons aux établissements ecclésiastiques<sup>7</sup> ; celui-ci ne fait pas exception. Dès les premières lignes, la composition du comte justifie cette donation : il insista en effet sur ses nombreux péchés, dont la rémission pourra être obtenue par ses libéralités<sup>8</sup>, toute aumône contribuant au salut du bienfaiteur<sup>9</sup>. La transmission de l'église s'accompagna également de donations de terres, de bois, d'hommes, de revenus, de taxes et de fiefs. De plus, le comte décida de ne pas percevoir de taxes sur les donations de ses vassaux, encourageant ainsi la petite aristocratie locale à octroyer des bienfaits au prieuré. Cette donation de l'église d'Hescerent en faveur de Cluny semble couronner les libéralités accordées aux établissements monastiques par le comte Hugues de Dammartin<sup>10</sup>.

Cette rétrocession se place dans le contexte général de la réforme grégorienne, caractérisée par un mouvement de libération de l'Église de la tutelle des laïcs, qui eut lieu essentiellement entre le milieu du x<sup>e</sup> siècle et le milieu du xii<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. Ainsi, les biens ecclésiastiques – églises et droits, telle la dîme – possédés par les seigneurs, qui en tiraient des revenus au même titre que d'autres possessions familiales, furent récupérés par les ecclésiastiques<sup>12</sup>. Jusqu'à la fin du x<sup>e</sup> siècle, les monastères réformés et, dans [p. 245] une moindre mesure, les collégiales bénéficièrent surtout de ces restitutions<sup>13</sup> : il s'agissait de « transférer un lieu de prière à un autre plus renommé et plus efficace »<sup>14</sup>, les seigneurs étant très probablement davantage enclins à solliciter les moines, dont la vocation première est de

---

<sup>4</sup> Cette donation fut confirmée la même année par cet évêque : E. MÜLLER, *Le prieuré de Saint-Leu-d'Esserent...*, op. cit., n° II, p. 4.

<sup>5</sup> Né avant 1037 – date de la mort de son père Manassès – et cadet de la famille, Hugues prit le titre de comte de Dammartin entre 1061 et 1067. Sur la famille de Dammartin, et Hugues en particulier, voir : J.-N. MATHIEU, « Recherches sur les premiers comtes de Dammartin », *Paris et Île-de-France, Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, 47-2, 1996, p. 20-24.

<sup>6</sup> Hugues essaya en effet de prendre possession de terres du roi de France Philippe I<sup>er</sup>, qui construisit le château de Montmélan en face de Dammartin, pour résister aux incursions de celui-ci.

<sup>7</sup> J. AVRIL, « Observance monastique et spiritualité dans les préambules des actes (x<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècle) », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 85, 1990, p. 17-23.

<sup>8</sup> *Quod ego, comes Hugo de Domno Martino, mente pertractans et propter innumerabilia peccata mea justum judicem deum vehementer expavescens, de bonis michi a deo collatis elemosinas statui que pro peccatis meis sine intermissione orarent et juxta scripture auctoritatem omnino ea extinguerent.*

<sup>9</sup> Sur la valeur rédemptrice de l'aumône : M. LAUWERS, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge (diocèse de Liège, x<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècles)*, Paris, éd. Beauchesne, 1997 (*Théologie historique* 103), p. 173-176.

<sup>10</sup> Vers 1075, Hugues abandonna les églises de Bulles à l'évêque et fit un don de possessions à Brandalt Villeir en faveur de Cluny. Voir à ce sujet : G. POUPEAU, « La famille de Dammartin... », art. cit., p. 97.

<sup>11</sup> Cette réforme, à laquelle le pape Grégoire VII (1073-1085) a donné son nom, trouve ses prémices avec Nicolas II, pape entre 1059 et 1061. Sur la réforme grégorienne, par exemple : Ph. LEVILLAIN (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, 1994, p. 1432-1440 (article de P. TOUBERT, « La réforme grégorienne ») ; J.-Fr. LEMARIGNIER, « L'exemption monastique et les origines de la réforme grégorienne », dans *À Cluny. Congrès scientifique. Fêtes et Cérémonies liturgiques en l'honneur des saints Abbés Odon et Odilon*, 9-11 juillet 1949, Dijon, 1950, p. 288-340 et H. E. J. COWDREY, *The Cluniacs and the Gregorian Reform*, Oxford, Clarendon, 1970.

<sup>12</sup> Ce n'étaient pas forcément des possessions qui furent usurpées, puisque les églises pouvaient avoir été construites ou reconstruites par le seigneur. Des restitutions existaient avant la réforme grégorienne, la donation de l'église étant un don comme un autre : G. MOLLAT, « La restitution des églises privées au patrimoine ecclésiastique en France du ix<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle », *Revue historique de droit français et étranger*, 1949, p. 400.

<sup>13</sup> J.-Fr. LEMARIGNIER, « L'influence de la réforme grégorienne », dans F. Lot et R. Fawtier (dir.), *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge*, t. 3, Paris, 1962, p. 108.

<sup>14</sup> B. CHEVALIER, « Les restitutions d'églises dans le diocèse de Tours du x<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle », dans *Études de civilisation médiévale (ix<sup>e</sup>-xii<sup>e</sup> siècles). Mélanges offerts à Edmond-René Labande*, Poitiers, 1974, p. 139.

prier, plutôt que le clergé séculier, occupé par le ministère paroissial<sup>15</sup>. Il semble que les donations envers Cluny, en particulier, et les églises réformées, en général, s'expliquent non seulement par la volonté d'obtenir des prières mais aussi par celle de créer des liens sociaux avec les monastères<sup>16</sup>. L'élite féodale se tourna vers les communautés les plus prestigieuses, où la vie monastique, perçue comme une *vita angelica*, était d'ailleurs promue par les responsables du monachisme réformé<sup>17</sup>. Les nobles voulaient être associés à ces monastères réformés, présentant une image de sainteté et de stabilité dans un monde coupable. Au XI<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Cluny remplit parfaitement cette fonction, puisqu'elle était considérée par les moines clunisiens eux-mêmes comme un *asylum poenitentium*, un asile pour les pénitents<sup>18</sup>.

La présence de l'évêque de Beauvais, Guy, lors de cette restitution ne constituait pas une condition obligatoire à l'époque ; Urbain II ne l'imposa que quelques années plus tard, en 1089, lors du Concile de Melfi qui interdit à tout responsable du clergé de recevoir des droits ecclésiastiques sans le consentement de l'évêque<sup>19</sup>. Guy semblait ainsi donner l'impulsion de la donation puisque, d'une part, il en était l'intermédiaire et, d'autre part, il est très probable qu'il ait exhorté le comte de Dammartin à la faire. Issu d'un important lignage, Guy, évêque de Beauvais en 1063 ou en 1064, peut être considéré comme un évêque pré-grégorien<sup>20</sup>. Il approuva de nombreuses donations et fondations et récupéra également les églises des mains des laïcs<sup>21</sup>.

[p. 246] La souscription du roi dans l'acte de fondation est caractéristique du prestige qu'espérait en recevoir Hugues<sup>22</sup>. Le village d'*Hescerent* ne faisant pas partie du domaine royal, Hugues pouvait se passer de l'approbation du roi de France. La présence de Philippe I<sup>er</sup> était rendue légitime par le fait qu'il participait, dans le même temps, au rayonnement de l'abbaye de Cluny : il lui offrit quelques années auparavant, en 1079, la collégiale de Saint-Martin-des-Champs<sup>23</sup> ; il confirma la donation du prieuré Saint-Arnoul, en 1077<sup>24</sup>. L'acceptation de l'abbé de Cluny d'implanter des établissements dans le

---

<sup>15</sup> Les laïcs pouvaient demander en contrepartie à être inscrits au nécrologe ou au martyrologe ou fonder leur anniversaire ; voir pour exemples : G. MOLLAT, « La restitution des églises privées... », *art. cit.*, p. 406 et B. CHEVALIER, « Les restitutions d'églises dans le diocèse de Tours... », *art. cit.*, p. 136. Les chartes de fondation de certaines abbayes ou prieurés laissent penser que la nécessité des prières après la mort n'était pas étrangère aux préoccupations des fondateurs de ces établissements : J. AVRIL, « La paroisse médiévale et la prière pour les morts », dans J.-L. Lemaître (éd.), *L'église et la mémoire des morts dans la France médiévale*, Table ronde du C.N.R.S., 14 juin 1982, Paris, 1986, p. 60 et n. 72, p. 67.

<sup>16</sup> B. ROSENWEIN, *To Be the Neighbor of Saint Peter : The Social Meaning of Cluny Property, 909-1049*, Ithaca, 1989, p. 41. Voir également M. MCLAUGHLIN, *Consorting with Saints. Prayer for the Dead in Early Medieval France*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1994, p. 138-153.

<sup>17</sup> M. MCLAUGHLIN, *Consorting with Saints...*, *op. cit.*, p. 129 et p. 140 ; B. ROSENWEIN, *Rhinoceros Bound : Cluny in the Tenth Century*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1982, p. 84-100 et 106-112.

<sup>18</sup> H. E. J. COWDREY, « Unions and Confraternity with Cluny », *The Journal of Ecclesiastical History*, 16, 1965, p. 153. J. A. HARRIS, « Building Heaven on Earth : Cluny as *locus sanctissimus* in the eleventh century », dans I. Cochelin et S. Boynton (éd.), *From Dead of Night to End of Day : The Medieval Customs of Cluny*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 131-151.

<sup>19</sup> J.-Fr. LEMARIGNIER, « L'influence de la réforme grégorienne », *art. cit.*, p. 109.

<sup>20</sup> Guy fut peut-être lié au comte de Hainaut, bien que les données demeurent imprécises. Avant de devenir évêque, il auparavant doyen et còutre de la collégiale de Saint-Quentin puis archidiacre de Laon. Les renseignements sur la carrière de cet évêque sont extraits de : O. GUYOTJEANNIN, *Episcopus et Comes, affirmation et déclin de la seigneurie épiscopale au nord du Royaume de France (Beauvais-Noyon, X<sup>e</sup>- début du XIII<sup>e</sup> siècle)*, Genève-Paris, éd. Librairie Droz, 1987, p. 70-72 et O. GUYOTJEANNIN, « L'évêché-comté de Beauvais (XI<sup>e</sup>-début du XIII<sup>e</sup> siècle) », *Bulletin du Gemob*, 13, 1982, p. 6.

<sup>21</sup> G. POUPEAU, « La famille de Dammartin... », *art. cit.*, p. 98-99.

<sup>22</sup> G. POUPEAU, *Le prieuré de Saint-Leu-d'Esserent...*, *op. cit.*, p. 27.

<sup>23</sup> J.-Fr. LEMARIGNIER, *Le gouvernement royal aux premiers temps capétiens (987-1108)*, Paris, éd. A. et J. Picard, 1965, p. 143 ; M. PACAUT, *L'Ordre de Cluny*, Paris, Fayard, 1986, p. 156.

<sup>24</sup> Ph. RACINET, « Le prieuré clunisien de Saint-Arnoul à Crépy-en-Valois (Oise) », *Revue archéologique de Picardie*, 1985, p. 121.

domaine capétien ou à proximité marquait sa volonté de modérer les réactions du pape, très négatives envers le roi de France qui ne favorisa guère la réforme grégorienne<sup>25</sup>.

La fondation du prieuré se plaçait dans un contexte d'expansion que connut l'abbaye de Cluny dans le dernier quart du XI<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Sous l'abbatit d'Hugues de Semur (1049-1109), le nord de la France devint un nouveau domaine de pénétration de l'abbaye bourguignonne sous l'impulsion de comtes ou de seigneurs locaux<sup>26</sup>. Cette donation correspondait à la première vague d'implantation, très souvent favorisée par des nobles importants. Le comte Thibaud de Champagne, protecteur de la réforme grégorienne<sup>27</sup>, fut le principal initiateur de cette implantation clunisienne, avec la fondation de Coigny en 1072 puis celle de Binson en 1077<sup>28</sup>. En 1077, Simon, comte de Valois, donna, quant à lui, l'abbaye Saint-Arnoul de Crépy à Cluny<sup>29</sup>. Le comte Hugues de Dammartin avec les comtes de Champagne et de Valois joua ainsi un rôle précurseur dans la pénétration de la réforme clunisienne.

[p. 247]

## Retour sur les hypothèses concernant le monument primitif

La communauté clunisienne, tirant ses revenus d'un patrimoine foncier et de droits divers, s'installa donc dans un premier temps dans l'église préexistante, mentionnée dans l'acte de 1081. Les auteurs qui s'intéressèrent à l'église prieurale du XII<sup>e</sup> siècle tentèrent, pour la plupart, d'esquisser les grandes lignes architecturales que pouvaient avoir l'œuvre antérieure.

Les premières hypothèses furent formulées dès la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et furent fondées sur deux indices : d'une part, les colonnes engagées sur le revers de l'avant-nef, dont les chapiteaux, accueillant le sommier des grandes arcades, pouvaient stylistiquement être datés du XI<sup>e</sup> siècle et, d'autre part, les fondations d'une absidiole orientée, située à proximité des deux piliers nord de la huitième travée de la nef gothique et découverte par l'architecte Antoine-Paul Selmersheim<sup>30</sup>. Ces deux indices furent alors considérés comme appartenant au même monument. Eugène Lefèvre-Pontalis fut le premier à proposer une restitution du plan de l'édifice précédant la construction gothique. Selon cet auteur, la nef, large de cinq mètres et flanquée de bas-côtés, aux piles cantonnées de deux colonnes portant des grandes arcades en plein cintre, devait comporter sept travées ; elle ouvrait sur un transept sur lequel se greffaient deux absidioles orientées qui encadraient l'abside centrale<sup>31</sup>. L'archéologue fut

---

<sup>25</sup> J.-Fr. LEMARIGNIER, « L'influence de la réforme grégorienne », *art. cit.*, p. 87 ; Fr. MENANT, H. MARTIN, B. MERDRIGNAC et M. CHAUVIN, *Les Capétiens. Histoire et dictionnaire 987-1328*, Paris, Robert Laffont, 1999, p. 88-89 ; R. FAWTIER, *Les Capétiens et la France. Leur rôle dans sa construction*, Paris, PUF, 1942, p. 22.

<sup>26</sup> Ph. RACINET, *Les maisons de l'ordre de Cluny au Moyen Âge : évolution et permanence d'un ancien ordre bénédictin au nord de Paris*, Bruxelles, éd. Nauwelaerts, 1990, p. 1 à 15.

<sup>27</sup> M. BUR, *La formation du comté de Champagne, v. 950 - v. 1150*, Nancy, 1977, p. 222-223.

<sup>28</sup> Le prieuré de Coigny fut une dépendance directe de Cluny, tandis que la petite *cella* de Binson fut rattachée au prieuré de Coigny. Ph. RACINET, *Les maisons de l'ordre de Cluny...*, *op. cit.*, p. 7 et M. BUR, *La formation du comté de Champagne...*, *op. cit.*, p. 225.

<sup>29</sup> Le roi consentit à cette donation ainsi que l'évêque de Senlis, Yves. A. GNAT, « Le prieuré Saint-Arnoul de Crépy-en-Valois (Oise). Le point sur vingt-cinq ans de recherches archéologiques », *Revue archéologique de Picardie*, n° 1/2, 2002, p. 82 ; Ph. RACINET, « Le prieuré clunisien de Saint-Arnoul... », *art. cit.*, p. 121. L'évêque de Senlis consentit, en 1095, à cette dépendance. Ph. RACINET, *Les maisons de l'ordre de Cluny...*, *op. cit.*, 1990, p. 8-9.

<sup>30</sup> Aucun document relatif à cette découverte n'a été trouvé dans les dossiers d'archives des Monuments historiques à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

<sup>31</sup> E. LEFÈVRE-PONTALIS, « Saint-Leu-d'Esserent », *Congrès archéologique de France, Beauvais*, 72, 1905, p. 121.

relayé par l'abbé Eugène Müller, qui fut toutefois moins catégorique quant à la distribution intérieure de la nef, puisqu'il considérait qu'elle pouvait comporter trois, quatre ou cinq travées<sup>32</sup>, et ensuite par Albert Fossard, qui publia la restitution de son prédécesseur<sup>33</sup>.

Il faut attendre les fouilles, menées par Pierre Durvin en 1955 dans la nef de l'église, pour qu'un nouvel éclairage sur l'emprise du bâti soit apporté : une grande partie des substructions d'un édifice fut en effet révélée<sup>34</sup> (cf. fig. n° 1).

[p. 248]

---

<sup>32</sup> E. MÜLLER, *Le prieuré de Saint-Leu-d'Esserent, monographie de l'église de Saint-Leu-d'Esserent*, Pontoise, 1920, p. 17.

<sup>33</sup> Les dimensions générales de l'église supposée sont de 47 m de long et 13 m de large ; la nef mesure 6 m de large. A. FOSSARD, *Le prieuré de Saint-Leu-d'Esserent (abbaye bénédictine de Cluny)*, Paris, Imprimerie du Réveil, 1934, p. 42 et fig. 12.

<sup>34</sup> Des sondages suivis d'une fouille approfondie sur l'ensemble du sous-sol de la nef furent entrepris par Pierre Durvin, à la demande de Jean-Pierre Paquet, architecte des Monuments historiques : Arch. Mon. hist., dossier 0081/060/161, *Lettre de Jean-Pierre Paquet à Monsieur le Secrétaire d'État aux Beaux-Arts, datée du 7 octobre 1953*. Ces fouilles ont donné lieu à des comptes rendus publiés localement par l'archéologue : P. DURVIN, « Les fouilles de l'abbatiale de Saint-Leu-d'Esserent », *Bulletin de la société archéologique, historique et scientifique de Creil*, n° spécial extrait des n° 11 et 12, 1956, p. 1-7. Un bref récapitulatif des découvertes a été publié dans une revue nationale : P. DURVIN, « Communication sur les fouilles de l'église de Saint-Leu-d'Esserent (1955) », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1959, p. 70-72. Le rapport de fouilles, accompagné d'un plan et de quelques photographies, est conservé au Service Régional de l'Archéologie à Amiens, sous la cote : 60 584 002 AH. Les conclusions tirées des fouilles ont été reprises dans l'ouvrage monographique : P. DURVIN, *Le millénaire d'un sanctuaire : Saint-Leu-d'Esserent*, Amiens, centre de documentation pédagogique, 1975, p. 108-125. Les clichés pris par le service des Monuments historiques sont consultables sur la base Mémoire, sous les n° phototypes 55P00900 à 55P00913.

# EGLISE de SAINT LEU D'ESSERENT oise

PLAN DES SUBSTRUCTIONS  
DE L'ÉGLISE PRIMITIVE  
Fouilles de 1955

Echelle  
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10m

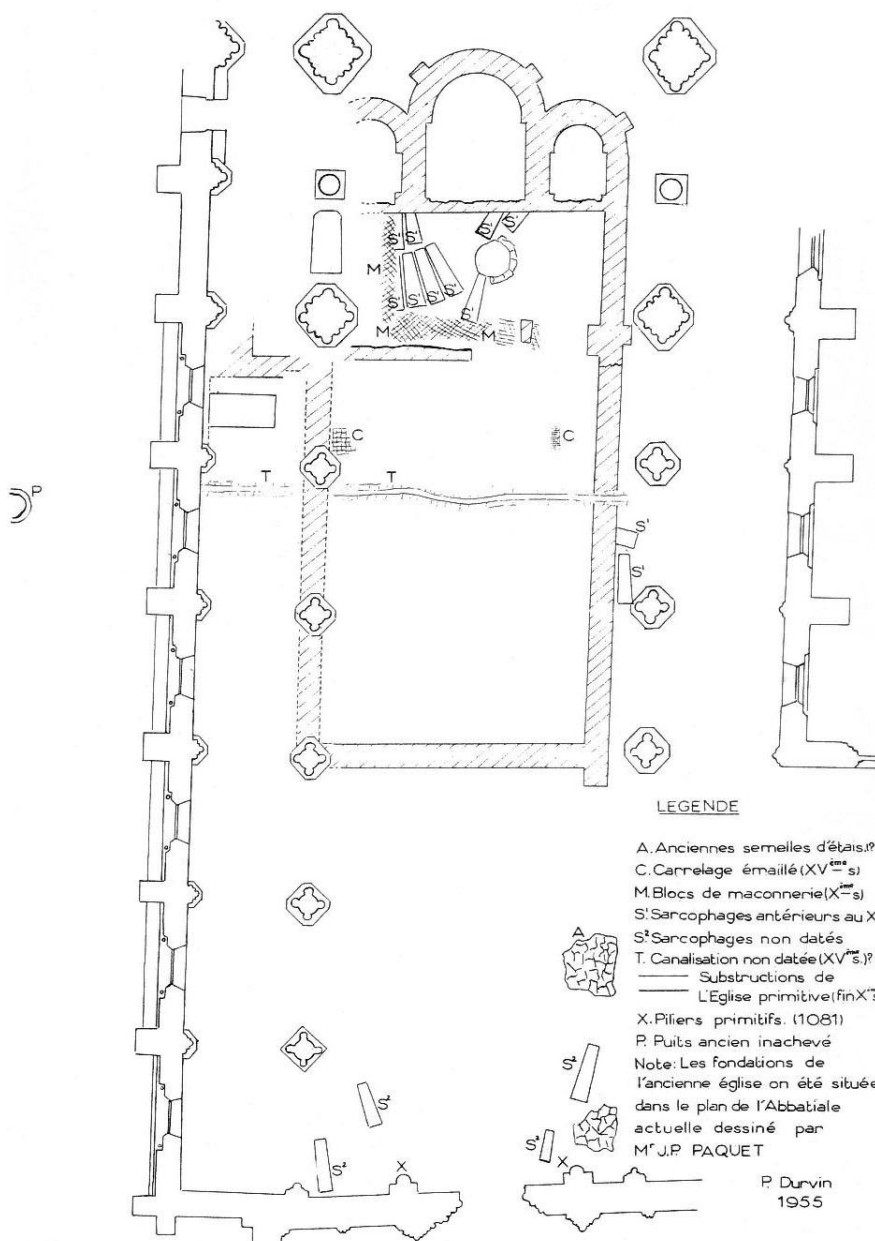


Fig. n° 1. Saint-Leu-d'Esserent, plan des fouilles réalisées en 1955 par Pierre Durvin



[p. 249] Installée sur un site à fonction funéraire<sup>35</sup>, l'église présentait une nef rectangulaire se terminant par une abside flanquée de deux absidioles en hémicycle, chacune étant précédée d'une travée droite. L'abside principale était vraisemblablement épaulée par deux contreforts<sup>36</sup>. L'absence de substructions de piliers à l'intérieur du vaisseau ne permet pas d'affirmer que la nef était flanquée de bas-côtés. La longueur totale hors œuvre de l'édifice était de 26 m, sa largeur de 11 m. L'abside avait pour dimensions 5 m de profondeur et 3,50 m de largeur ; les deux absidioles mesuraient 3 m de profondeur et 2 m de largeur<sup>37</sup>. Au sein du monument actuel, l'église occupe l'espace entre le troisième pilier cantonné de la nef et le huitième support du vaisseau central qui compose la deuxième pile forte de la travée sexpartite. Le mur occidental de l'église se place à 13,5 m du mur oriental de l'avant-nef (cf. fig. n° 2). Il n'est ainsi plus possible de considérer les colonnes du revers de l'avant-nef comme appartenant à cet édifice.

La datation de cet édifice fut estimée à la fin du x<sup>e</sup> siècle par l'archéologue Pierre Durvin, grâce à la présence d'une pièce de monnaie. Celle-ci, datée par Jean Lafaurie des années 980-990, fut trouvée dans la terre de remblai d'un sarcophage, pris intégralement dans un bloc de maçonnerie et violé vraisemblablement par les constructeurs qui l'intégrèrent à la maçonnerie de l'église<sup>38</sup>.

Cette datation fut contestée par Jean Hubert<sup>39</sup>. L'interprétation archéologique des substructions lui fournit quelques éléments de réflexion : il nota que l'abside centrale était séparée des deux autres, plus petites, par des murs dont les fondations étaient aussi importantes que celles des murs gouttereaux. Chacune des absides, selon lui, était vraisemblablement précédée à l'ouest d'une travée voûtée. Il souligna que cette ordonnance, qui ne se trouve pas dans les églises carolingiennes dotées de trois absides – il cita l'oratoire de Germigny-des-Prés (Loiret) et l'église Saint-Jean de Müstair (Suisse, canton des Grisons)<sup>40</sup> –, était plus commune au début de l'époque romane, comme l'attestent plusieurs comparaisons avec des monuments du xi<sup>e</sup> siècle de la région étudiés par Eugène Lefèvre-Pontalis – les chevets de Binson (Marne), de Berny-Rivière, de Montlevon et celui supposé d'Oulchy-le-Château (Aisne)<sup>41</sup>. De cette observation, il conclut que la construction de cet édifice remontait à la fin du xi<sup>e</sup> siècle, [p. 250] après la donation de 1081. Dès lors, les auteurs rejetèrent une possibilité de datation à la fin du x<sup>e</sup> siècle, arguant par conséquent l'invalidité archéologique de la découverte de la pièce de monnaie et reprenant en partie la thèse de Jean Hubert au sujet de la datation.

---

<sup>35</sup> Des tombes mérovingiennes témoignaient d'une ancienne nécropole. Le mobilier trouvé dans certains sarcophages, telles les chaussures mérovingiennes, a permis la datation de ces sépultures. La position stratigraphique des tombes par rapport à l'église permet de déduire leur antériorité. P. DURVIN, « Communication sur les fouilles... », *art. cit.*, p. 70.

<sup>36</sup> Le contrefort au nord représenté sur le plan de P. Durvin n'apparaît pas sur les clichés. En l'absence d'étude stratigraphique, il est difficile de déterminer si ces éléments d'épaulement sont contemporains de l'abside.

<sup>37</sup> Toutes ces dimensions ont été indiquées par P. DURVIN, « Les fouilles de l'abbatiale... », *art. cit.*, p. 5. Pour l'abside et les absidioles, les dimensions comprennent les travées droites.

<sup>38</sup> P. DURVIN, « Les fouilles de l'abbatiale... », *art. cit.*, p. 4 et P. DURVIN, *Le millénaire d'un sanctuaire...*, *op. cit.*, p. 114.

<sup>39</sup> J. Hubert intervint lors de la séance du 4 mars de la Société des Antiquaires : *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1959, p. 72-73.

<sup>40</sup> Sur ces deux édifices, voir : A. KHATCHATRIAN, « Notes sur l'architecture de l'église de Germigny-des-Prés », *Cahiers archéologiques*, 7, 1954, p. 161-169 ; R. LOUIS, « L'église de Germigny-des-Prés », dans *Études ligériennes d'histoire et d'archéologie médiévales*, Auxerre, 1975, p. 419-431 et L. BIRCHLER, « Zur karolingischen Architektur und Malerei in Münster-Müstair », dans *Frühmittelalterliche Kunst in den Alpenländern*, Actes du III<sup>e</sup> congrès international de recherches sur le haut Moyen Âge (1951), Olten, Lausanne, 1954, p. 167-252.

<sup>41</sup> E. LEFÈVRE-PONTALIS, *L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au xi<sup>e</sup> siècle et au xii<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris, 1894-1896.

Étant donné les points de vue divergents des deux archéologues au sujet de la datation de l'édifice, cette question restait à éclaircir. En outre, la situation de l'édifice bien en avant du mur de revers de l'avant-nef nous invite à préciser la réalité des liens entre ce dernier et les colonnes engagées ainsi qu'avec l'avant-nef elle-même, qui n'a jusqu'à maintenant jamais été clairement explicitée.



Fig. n° 2. Saint-Leu-d'Esserent, mur du revers de l'avant-nef. Photographie : D. Hanquiez

[p. 251]

### **L'interprétation des indices archéologiques : l'existence de deux constructions**

Si Jean Hubert put avoir raison de comparer cette construction primitive à des édifices érigés dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle, il eut cependant tort de préjuger d'une date postérieure à la donation. En effet, sa proposition ne tenait pas compte de la présence archéologique d'une pièce de monnaie – même s'il convient de rester prudent quant à la contemporanéité de celle-ci avec les substructions –

et, surtout, de la charte de fondation (1081) qui mentionne l'église dans le village d'Hescerent<sup>42</sup>. Ces jalons chronologiques, les années 980-990 et la date de 1081, fournissent un *terminus a quo* et un *terminus ad quem* à cette construction. À quelle époque l'église fut-elle construite ? Seule l'analyse du plan pourra fournir un élément de réponse : les fondations demeurent en effet les seuls indices, puisque aucune étude stratigraphique, qui aurait permis de mettre en relation du mobilier avec la construction, ne fut réalisée lors de cette fouille.

L'église primitive présentait, certes, un chevet à trois absides caractéristiques des édifices de la période romane. Ce plan était encore usité jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle dans la région pour quelques édifices. Aux édifices cités par Jean Hubert, il est permis d'ajouter dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle l'église de Chivy-lès-Étouvelles (Aisne)<sup>43</sup>, dont l'abside axiale, rectangulaire, datant du XIV<sup>e</sup> siècle dut remplacer une abside hémicirculaire, et pour la fin du XI<sup>e</sup> siècle, l'église de Presles, dont l'absidiole sud fut détruite<sup>44</sup>. Ces églises possèdent des dimensions ainsi qu'un plan du chevet proches de l'église d'Hescerent<sup>45</sup>. Elles présentent en revanche un transept et une nef accostée de bas-côtés. Les fouilles de ces dernières décennies révélèrent des plans d'église assez similaires dans l'Oise pour les églises prieurales de Nanteuil-le-Haudouin (vers 1100)<sup>46</sup> et de Beaumont-sur-Oise (XI<sup>e</sup> siècle)<sup>47</sup>.

Autour de l'an mil et au début du XI<sup>e</sup> siècle, bien que les édifices de cette époque subsistent en petit nombre aujourd'hui, certains d'entre eux disposent d'un chevet à [p. 252] trois absides précédées chacune d'une travée droite. Les parties orientales de l'église de Cluny II, bâtie par l'abbé Mayeul entre 948 et 981, présentaient une telle configuration<sup>48</sup>. Ceci peut également être relevé pour le chevet de l'église de Romainmôtier (canton de Vaud, Suisse), construite vers 990-1028, et dont ne subsistent que les travées droites voûtées précédant l'abside et les deux absidioles, remplacées aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, mais connues par des fouilles<sup>49</sup>. L'église Saint-Vorles de Châtillon-sur-Seine<sup>50</sup> (Côte-d'Or) offre également une abside encadrée de deux absidioles ; l'abside est voûtée en cul-de-four et la travée

---

<sup>42</sup> E. Müller insista, pour la première fois, sur le fait que la charte de fondation suggérait la présence d'une église déjà en place : E. MÜLLER, *op. cit.*, 1920, p. 17. Cette opinion est également émise par Ph. Racinet à deux reprises : Ph. RACINET, « Construction, reconstruction et aménagement du prieuré clunisien de Saint-Leu-d'Esserent », *Bulletin du GEMOB*, 13, 1982, p. 17 et « Observations sur l'implantation et l'agencement du prieuré clunisien de Saint-Leu-d'Esserent », *Revue archéologique de Picardie*, n° 1/2, 1989, p. 133.

<sup>43</sup> H. OURSEL, J. THIÉBAUT et C. DEREMBLE-MANHÈS, *Nord roman, Flandres, Artois, Picardie, Laonnois*, La-Pierre-Qui-Vire, éd. Zodiaque, 1994 (*La nuit des temps* 82), p. 93-95.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 95-97.

<sup>45</sup> Les dimensions approximatives de l'église de Presles sont 30 m de long et 18 m de large ; l'abside mesure 5 m de large dans œuvre et l'absidiole nord (seule restante) 2,2 m. L'église de Chivy-lès-Étouvelles mesure 24 m de long et 17 m de large hors œuvre ; le chœur (travée droite) mesure 4,5 m de large dans œuvre et les absidioles 2,5 m.

<sup>46</sup> Le plan de l'église a été publié dans l'étude de Ph. RACINET, « Approche pluridisciplinaire : le prieuré de Nanteuil-le-Haudouin du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (Oise) », *Paris et Île-de-France, Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Île-de-France*, « Abbayes et prieurés, communautés religieuses en Île-de-France », 48, 1997, p. 86.

<sup>47</sup> J.-L. BERNARD, « Beaumont-sur-Oise. Château et prieuré Saint-Léonor », dans X. Barral I Altet (dir.), *Le paysage monumental de la France autour de l'an mil*, Picard, 1987, p. 384-385 et illustration fig. 11, p. 395. Pour un aperçu général du site, voir Chr. Toupet, « Beaumont-sur-Oise : le site du château », dans *Archéologie historique en Île-de-France*, Actes des journées d'Enghien-les-Bains, 18-19 mai 1990, Saint-Ouen-l'Aumône, SDAVO, 1991 (*Archéologie en Val-d'Oise* 2), p. 70-73.

<sup>48</sup> Chr. SAPIN, *Bourgogne romane*, Dijon, éd. Fatou, 2006, p. 28-29.

<sup>49</sup> H. R. SENNHAUSER, *Romainmôtier und Payerne. Studien zur Cluniazenserarchitektur des 11. Jahrhunderts in der Westschweiz*, Bâle, 1970.

<sup>50</sup> La collégiale fut édifiée par l'évêque de Langres Brunon de Roucy (980-1016). É. VERGNOLLE, *L'art roman en France*, Paris, Flammarion, 1994, p. 53.

droite du chœur d'un berceau plein cintre. L'église de Saint-Généroux (Deux-Sèvres), dont la construction est datée de l'an mil ou des toutes premières années du XI<sup>e</sup> siècle, offre une nef unique divisée tardivement en trois vaisseaux<sup>51</sup>, donnant sur un transept – probablement ajouté ultérieurement –, qui s'ouvre sur un chœur à trois absides couvertes d'un cul-de-four et précédées chacune d'une travée droite voûtée<sup>52</sup>. À l'appui de ces exemples, l'objection de Jean Hubert peut être rejetée. Il est possible que l'église de Saint-Généroux soit, aujourd'hui, l'exemple subsistant en élévation le plus proche de l'église de Saint-Leu retrouvée en fouilles<sup>53</sup>. Les comparaisons envisagées permettent d'accréditer une datation haute : la première église implantée sur le site fut probablement élevée vers la fin du X<sup>e</sup> siècle ou dans les premières décennies du XI<sup>e</sup> siècle.

Le deuxième élément soulevant quelques interrogations sont les colonnes engagées sur le mur du revers de l'avant-nef qui encadrent la porte axiale et qui reçoivent le départ de grandes arcades. Le mur occidental de l'église découverte se situait, d'après les fouilles, bien au devant du revers (cf. fig. n° 1 et 2). Ainsi, tout laisse à penser que les colonnes n'appartiennent pas à ce premier édifice.

Les chapiteaux du revers offrent en partie une décoration de type géométrique propre à la période romane<sup>54</sup>. Celui au sud s'orne de volutes d'angle s'enroulant en spirale et [p. 253] sur la face principale de palmettes stylisées se déployant en gerbe (cf. fig. n° 3). Celui au nord est décoré de têtes d'angle monstrueuses, d'homme ou d'animal, et sur la face, dans la partie supérieure, d'une petite tête au sommet de laquelle naissent deux cordons qui forment une diagonale et s'épanouissent en spirale au contact de l'astragale (cf. fig. n° 4). La décoration se poursuit sur le dossier, avec à droite, un damier d'étoiles géométriques – formées d'un carré divisé par ses diagonales en quatre triangles – et à gauche, un décor de trois rangs verticaux de feuillage stylisé, dont les lobes sont alternativement représentés pointant vers le haut et vers le bas.

---

<sup>51</sup> Les nefs uniques étaient courantes dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la France dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle : *Ibidem*, p. 97-98.

<sup>52</sup> Chr. GENSBEITEL, « Église de Saint-Généroux », *Congrès archéologique de France, Deux-Sèvres*, 159, 2001, p. 239-245.

<sup>53</sup> À l'époque carolingienne, ce type de chevet à triple abside précédé d'une nef unique – église-salle – se rencontre dans les pays alpestres, ainsi aux églises de Müstair, Mistail et Disentis en Suisse, dans les Grisons (datées du début du IX<sup>e</sup> siècle) : H. REINHARDT, *Die kirchliche Baukunst in der Schweiz*, Bâle, éd. Birhäuser, 1947, p. 24-46. Cette configuration trouve des liens avec l'Italie toute proche : P. SKUBISZEWSKI, *L'art du Haut Moyen Âge*, Paris, La Pochothèque, 1998, p. 310 et W. KAISER, « L'architecture romane en Allemagne », dans R. Toman (dir.), *L'art roman : architecture, sculpture, peinture*, Cologne, Könemann, trad. française 1997 (1<sup>ère</sup> éd. 1996), p. 35.

<sup>54</sup> Ces chapiteaux ont été étudiés : G. MICHELI, *Le décor géométrique dans la sculpture de l'Aisne et de l'Oise au XI<sup>e</sup> siècle*, Thèse complémentaire présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris pour le doctorat es Lettres, Paris, 1939, p. 94 ; D. JOHNSON, *Architectural sculpture in the region of the Aisne / Oise valleys during the late 11th / early 12th centuries*, thèse, dir. P. van Moorsel et L. Pressouyre, Rijksuniversiteit Leiden, 6 vol., 1984, vol. 5, sur Saint-Leu-d'Esserent, cat. 238-239 et description p. 10-11 ; D. JOHNSON, « Architectural sculpture in the Aisne and Oise Valleys during the Second Half of the Eleventh Century », *Cahiers archéologiques*, 37, 1989, p. 18-44.





Fig. n° 3. Saint-Leu-d'Esserent, chapiteau de la colonne sud engagée au revers de l'avant-nef.  
Photographie : D. Hanquiez



Fig. n° 4. Saint-Leu-d'Esserent, chapiteau de la colonne nord engagée au revers de l'avant-nef.  
Photographie : D. Hanquiez

[p. 254] Ces chapiteaux, au galbe massif, peu évasé, décorés de protubérances dans leur partie supérieure, volutes ou têtes, peuvent être rapprochés à la fois par leur motif et leur traitement de chapiteaux datés du XI<sup>e</sup> siècle. Les sculpteurs puisèrent leur inspiration dans un répertoire de formes usitées dans la région. Le motif de l'étoile, travaillé presque en méplat, fut employé dans des édifices de l'Aisne et de l'Oise<sup>55</sup>, dès le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, ainsi sur l'archivolte de la grande fenêtre de la façade de la Basse-Cœuvre de Beauvais (cf. fig. n° 5), sur l'archivolte du portail de La Rue-Saint-Pierre ainsi que sur

<sup>55</sup> L'ensemble de ces exemples avait déjà été repéré par E. LEFÈVRE-PONTALIS, « Les influences normandes aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dans le nord de la France », *Bulletin monumental*, 70, 1906, p. 15 et également par G. MICHELI, *Le décor géométrique dans la sculpture...*, op. cit., p. 42-48.

les chapiteaux des églises de Retheuil, d'Oulchy-le-Château<sup>56</sup> (cf. fig. n° 6) et de Chivy-lès-Étouvelles<sup>57</sup> (cf. fig. n° 7), à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Des têtes ornant le dé de la corbeille ou les angles sont présentes sur des chapiteaux de la nef de Morierval<sup>58</sup>. D'après les comparaisons envisagées, les chapiteaux du revers purent être réalisés à la fin du XI<sup>e</sup> siècle.



Fig. n° 5. La Basse-Cœuvre de Beauvais, fenêtre de la façade occidentale. Photographie : D. Hanquiez  
[p. 255]

---

<sup>56</sup> D. JOHNSON, « La sculpture architecturale de Notre-Dame d'Oulchy-le-Château », dans *Utilis est lapis in structura. Mélanges offerts à Léon Pressouyre*, Paris, CTHS, 2000 (*Mémoires de la section d'archéologie et d'histoire de l'art* 9), p. 13-24.

<sup>57</sup> H. OURSEL, J. THIÉBAUT et C. DEREMBLE-MANHÈS, *Nord roman...*, *op. cit.*, p. 93-95.

<sup>58</sup> A. PRACHE et D. JOHNSON, « L'architecture et la sculpture de l'église de Morierval », dans *L'art roman dans l'Oise et ses environs*, Actes du colloque de Beauvais, 7-8 octobre 1995, Beauvais, GEMOB éditeur, 1997, p. 93-102.





Fig. n° 6. Oulchy-le-Château, chapiteau de la nef.  
Photographie : D. Hanquiez



Fig. n° 7. Chivy-lès-Étouvelles, chapiteau de la nef.  
Photographie : D. Hanquiez

Les bases offrent un profil très peu saillant, rappelant la base attique, avec un tore inférieur peu bombé, une scotie très peu creusée et un tore supérieur fin ; chaque mouluration est séparée par un listel. Ce profil est proche de celui des bases des nefs d'Oulchy-le-Château, de Chivy-lès-Étouvelles et de Montlevon<sup>59</sup> (cf. fig. n° 8). Le profil des tailloirs est formé de la superposition de deux cavets, coiffés d'un bandeau. Des comparaisons peuvent être établies avec les tailloirs de la nef de Chivy-lès-Étouvelles ainsi que certains de la nef de Berneuil-sur-Aisne. Cette modénature appelle des comparaisons similaires à celles proposées pour les chapiteaux.

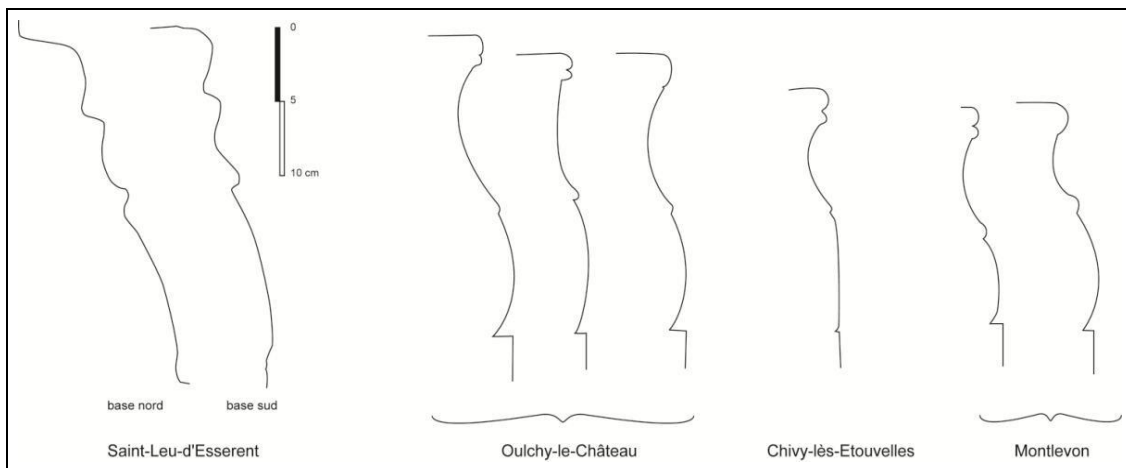


Fig. n° 8. Saint-Leu-d'Esserent, profils des bases des colonnes du revers de l'avant-nef et exemples comparatifs, d'après des relevés de D. Johnson pour les comparaisons, 1984 et 2000 ; DAO : D. Hanquiez

<sup>59</sup> D. JOHNSON, *op. cit.*, 1984, vol. 1 et 2.

[p. 256] De légers décrochements entre les tambours des colonnes et les chapiteaux et les bases – les tambours possédant un diamètre plus réduit que l’astragale torique des corbeilles et le tore supérieur de la base – laissèrent penser que ces éléments du décor architectural avaient été réemployés et provenaient de l’église primitive<sup>60</sup> (cf. fig. n° 3 et 4). Toutefois ce détail ne paraît pas être déterminant pour justifier un emploi : un chapiteau d’une colonne engagée du chœur de Montlevon présente une disposition semblable, certains chapiteaux de la nef de Morienvall et ceux de la nef de Chivy-lès-Étouvelles également.

L’analyse matérielle conforte l’idée de la contemporanéité des piles et des chapiteaux mis en œuvre simultanément au mur du fond ; cet ensemble est antérieur à l’avant-nef.

L’élévation du revers est scandée par les deux colonnes engagées sur dossier placées de part et d’autre de la porte axiale (cf. fig. n° 2). Au nord de la pile nord, une porte bouchée devait, quant à elle, composer un accès primitif. Pour cette partie<sup>61</sup>, des pierres de petit et moyen appareils furent employées<sup>62</sup>. Les formats oscillent entre une quinzaine et plus d’une vingtaine de centimètres pour la hauteur et entre une trentaine et une quarantaine de centimètres pour la longueur. Les pierres sont parfois très étroites, proches d’un carré, plus souvent d’un format rectangulaire. Le tout forme un ensemble assez disparate, les pierres n’étant pas véritablement calibrées<sup>63</sup>.

Les colonnes engagées et les dossierets furent appareillés en même temps, bien que les lits de joints montrent parfois de légers décalages. Les fûts se composent de tambours à joints alternés, c’est-à-dire qu’une assise sur deux présente, sur la face principale, un joint montant, les tambours étant tantôt demi cylindriques, tantôt en quart de cylindre. Seuls ces supports, de 0,52 m de diamètre, présentent un tel montage pour le fût, car ailleurs dans l’avant-nef<sup>64</sup>, les tambours possèdent d’une part un diamètre plus réduit et d’autre part furent taillés dans un unique bloc. Les exemples de ce type d’appareillage datent du XI<sup>e</sup> siècle et du début du XII<sup>e</sup> siècle : un montage identique à joints alternés peut être relevé pour les colonnes engagées des nefs de Morienvall, de Montlevon et du Mont-Saint-Michel<sup>65</sup>. Les tambours des grosses piles isolées ou [p. 257] composées de l’abbatiale Saint-Lucien de Beauvais (vers 1100-1130), de diamètre plus important, de 1,18 m, étaient eux-mêmes constitués de plusieurs

---

<sup>60</sup> Ph. Racinet avait proposé cette hypothèse : Ph. RACINET, « Construction, reconstruction et aménagement du prieuré clunisien... », *art. cit.*, p. 19. J.-L. Bernard préférerait voir dans ces colonnes le témoignage d’un projet, entrepris après l’arrivée des moines et qui aurait été interrompu après la construction du mur de façade : J.-L. BERNARD, « Le prieuré de Saint-Leu-d’Esserent (Oise). Une réinterprétation du site après les fouilles de 1998 », *Revue archéologique de Picardie*, n° 3-4, 2000, p. 161.

<sup>61</sup> Un relevé pierre à pierre a été réalisé sur le revers de façade. Il s’étend de la limite imposée par le pilier sud de la nef (étant donné qu’au-delà, dans le bas-côté sud, seule une assise est authentique) et jusqu’au mur gouttereau du bas-côté nord (le mur de ce bas-côté appartient à la construction de la nef lancée à la fin du XII<sup>e</sup> siècle).

<sup>62</sup> Le petit appareil correspond à une hauteur de pierre inférieure à 20 cm et le moyen à une hauteur comprise entre 20 et 35 cm : D. PRIGENT et Chr. SAPIN, « La construction en pierre au Moyen Âge », dans J.-Cl. Bessac *et al.*, *La Construction en pierre*, Paris, éd. Errance, 1999 (*Archéologiques*), p. 108.

<sup>63</sup> Des décalages de lits d’assises existent entre les pierres restaurées autour de la porte axiale et les pierres authentiques. Ils doivent être le fruit des restaurations.

<sup>64</sup> La tribune, seule, sert de comparaison, le rez-de-chaussée ayant été entièrement repris.

<sup>65</sup> La nef appartient à une campagne de construction qui s’est déroulée entre les années 1060 et 1080. M. BAYLÉ, « Mont-Saint-Michel abbatiale romane », dans M. Baylé (dir.), *L’architecture normande au Moyen Âge. t. 2 Les étapes de la création*, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 28 septembre-2 octobre 1994, Condé-sur-Noireau, C. Corlet, Caen, Presses universitaires, 1997, p. 45.



blocs<sup>66</sup>. Les piles engagées accueillant les retombées des voûtes du chœur et du transept de La Charité-sur-Loire (entre 1110 et 1135) offrent des demi-tambours engagés à joints alternés similaires<sup>67</sup>.

Les dosserets des piliers et le mur de fond n'ont pas un appareillage commun. De légers décalages existent entre les lits d'assises. La mise en œuvre n'est pas très soignée. Une faible inclinaison des lits de joints peut être parfois notée, en particulier pour l'appareillage au nord du pilier septentrional du revers, trahissant une pose de ces blocs sans véritable mise à niveau. Les formats non calibrés, à l'origine des retailles lors de la mise en œuvre et visibles autour du jambage gauche de la porte bouchée, témoignent très probablement de l'antériorité de la pose de l'encadrement de la porte par rapport à celle du parement adjacent. En outre, des pierres de format réduit semblent avoir été posées comme des rustines pour jouer le rôle de pierres de calage rattrapant les niveaux différents des lits de joints. Cet appareil peut trouver un parallèle avec celui du chevet de Blangy-sous-Poix (cf. fig. n° 9), qui ne peut être daté avec précision étant donné l'absence de support et de décor sculpté, ou celui – à certains endroits – de la façade de l'église de Sarron, à Pont-Sainte-Maxence (cf. fig. n° 10), construite à la période romane.



Fig. n° 9. Blangy-sous-Poix, mur nord du chœur. Photographie D. Hanquiez

[p. 258]

---

<sup>66</sup> J. HENRIET, « Saint-Lucien de Beauvais, mythe ou réalité ? », *Bulletin monumental*, 141, 1983, n. 27, p. 293.

<sup>67</sup> Parfois, en partie supérieure, à hauteur du second niveau, les tambours ont été taillés dans un bloc unique. J. VALLERY-RADOT, « L'ancienne prieurale Notre-Dame à la Charité-sur-Loire. L'architecture », *Congrès archéologique de France, Nivernais*, 125, 1967, p. 70-75.



Fig. n° 10. Pont-Sainte-Maxence, église de Sarron, façade. Photographie : D. Hanquiez

Les marques d'outil, identiques sur le mur, les dosserets et les colonnes du revers, renforcent l'idée que les blocs furent mis en place à une même période. Le layage est somme toute assez fruste puisque les coups portés sur la surface ne sont pas très rapprochés<sup>68</sup> ; l'épiderme de la pierre n'est pas lisse. L'attaque est dans la majorité des cas portée obliquement par rapport au lit de la pierre. À la période romane, les blocs furent sommairement layés : la taille parfois grossière est à mettre en relation avec la qualité de l'outillage, dépendant par conséquent de la dureté du métal utilisé<sup>69</sup>. Les joints actuels du revers de l'avant-nef furent regarnis au cours des restaurations du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>70</sup>.

[p. 259] La porte nord comporte un linteau monolithe en bâtière, surmonté d'un arc de décharge en plein cintre, constitué de onze claveaux<sup>71</sup>. Le tympan est dénué de décoration. L'utilisation du linteau pentagonal, à la place du linteau droit, présente des avantages sur le plan de la résistance mécanique : il permet d'avoir soit une portée plus grande, soit un linteau plus léger, soit un linteau sculpté<sup>72</sup>.

<sup>68</sup> Une fréquence de dix à treize impacts sur une longueur de 10 cm peut être relevée sur les pierres.

<sup>69</sup> Sur cette notion de la qualité de l'outillage : É. VERGNOLLE, « La pierre de taille dans l'architecture religieuse de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin monumental*, 154, 1996, p. 229-234. Cette taille fruste ne doit pas être nécessairement le signe d'une rapidité d'exécution et d'un travail non soigné, en témoigne le traitement décoratif de certains blocs de l'église de Sarron, dans un quartier de Pont-Sainte-Maxence, dont les impacts de l'outil appliqués selon des directions différentes forment un décor en chevrons ou évoquent une figure de carrés ou de losanges imbriqués.

<sup>70</sup> Ils ont une épaisseur de l'ordre de 1 cm, voire 2 cm ; il est difficile de savoir s'il en était de même à l'origine.

<sup>71</sup> La porte a pour dimensions : 2,50 m de hauteur et 1,10 m de largeur ; le linteau mesure 0,40 m de hauteur et 1,87 m de largeur.

<sup>72</sup> Fr. SAUNIER, « Un élément architectural fréquent en Auvergne : le linteau en bâtière », *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XXVI, 1995, p. 68. Le rappel des frontons antiques serait une possible explication à cet usage du linteau en bâtière.

Largement utilisé dans la région auvergnate, où une forte concentration a été relevée à deux reprises<sup>73</sup>, le linteau en bâtière accompagné d'un arc de décharge se rencontre également dans les constructions romanes de la région, ainsi pour l'accès du mur nord de la nef d'Auvillers (cf. fig. n° 11) et du mur intérieur nord du chœur de Blangy-sous-Poix, par exemple (cf. fig. n° 9), mais aussi du début de la période gothique, ainsi dans les tribunes du chœur de la cathédrale de Noyon, sous les tours, vers 1150<sup>74</sup>.



Fig. n° 11. Auvillers, mur nord de la nef, porte surmontée d'un linteau en bâtière. Photographie : D. Hanquiez

[p. 260] Le linteau en bâtière, en lui-même, ne peut être un élément qui puisse apporter une datation absolue<sup>75</sup>. Toutefois, la majorité de ces linteaux adoptés durant le Moyen Âge date des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles<sup>76</sup>. Les exemples repérés dans la région, au regard du décor sculpté ou encore de la mise en œuvre, semblent confirmer cet usage pour la période romane ou le début de la période gothique. Les tours de la muraille gallo-romaine de Senlis, percées de fenêtres avec un tel linteau et un arc d'encadrement où ont été insérées de fines briques entre chaque claveau, ont pu fournir un modèle lointain.

---

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 67-84 ; l'auteur, qui a recensé pas moins de quarante linteaux en Auvergne, signale également leur existence dans des régions limitrophes. W. FOLKESTAD et J. NILSSON, « Les linteaux en bâtière romans d'Auvergne. Recherche sur une typologie et les origines », *Cahiers de civilisation médiévale*, XXXVIII, 1995, p. 227-237, ont relevé la présence du linteau en bâtière de Saint-Leu-d'Esserent (voir carte 1 et p. 236) parmi les soixante-douze exemples en France et dans quelques pays européens. La technique de taille de ces linteaux est proche de celle employée pour les couvercles de sarcophages des périodes romaine et ottonienne.

<sup>74</sup> Ch. SEYMOUR, *La cathédrale Notre-Dame de Noyon au XI<sup>e</sup> siècle*, trad. française, Paris, éd. Arts et métiers graphiques, 1975 (éd. originale, New Haven, 1939), p. 73, n. 13. L'auteur signalait la rareté de ce type de linteau en Île-de-France en comparaison à la Normandie. Un tel linteau a également été utilisé pour la porte donnant accès à l'étage de la tour sud du chœur de l'église de Saint-Leu-d'Esserent ainsi que pour une porte obturée du mur ouest du transept nord de Saint-Étienne de Beauvais (vers 1130-1140).

<sup>75</sup> Comme l'indique Fr. Saunier, il a été utilisé dès l'époque gallo-romaine et il l'est encore aujourd'hui : F. SAUNIER, « Un élément architectural fréquent en Auvergne... », *art. cit.*, p. 83.

<sup>76</sup> Rares sont les exemples antérieurs localisés par W. Folkestad et J. Nilsson : « Les linteaux en bâtière romans... », *art. cit.* (il faut bien sûr tenir compte du peu de monuments restants).

Par son appareillage général, cette porte semble contemporaine de l'ensemble de la structure et ainsi des chapiteaux des colonnes engagées ; elle serait à dater, selon les caractères des chapiteaux, de la fin du XI<sup>e</sup> siècle.



Fig. n° 12. Saint-Leu-d'Esserent, colonne sud avec départ d'arcade. Photographie : D. Hanquiez

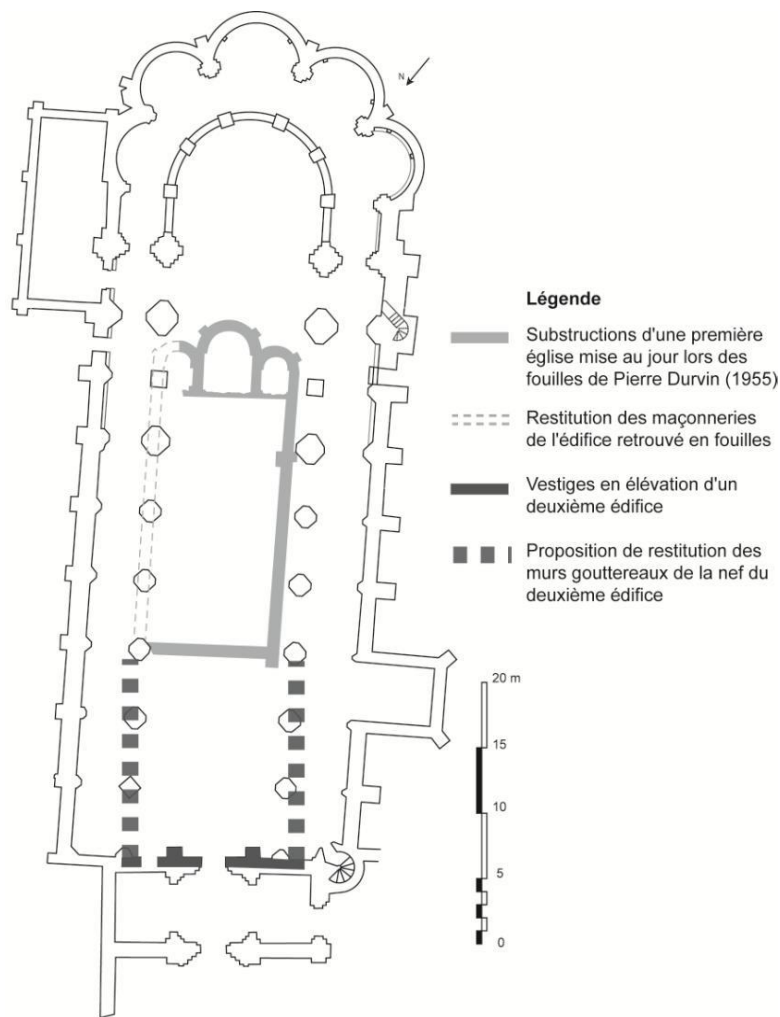
La restitution de cet édifice roman est permise en partie par des indices encore en place en élévation sur le mur de revers de l'avant-nef. Les tailloirs portent un départ d'arcades, à double rouleau saillant (cf. fig. n° 12), qui devaient, selon toute vraisemblance, être en plein cintre comme les arcades à simple rouleau de la nef de Chivy-lès-Étouvelles ou celles à double rouleau des nefs d'Oulchy-le-Château, de [p. 261] Berneuil-sur-Aisne, de Morienval et de Montlevon<sup>77</sup>. Ces piles du revers sont à considérer comme le témoignage d'une nouvelle construction succédant au premier monument retrouvé en fouilles : la nef devait être constituée d'une suite d'arcades retombant sur des piles sur lesquelles étaient engagées, vers l'est et l'ouest, des demi-colonnes<sup>78</sup>. Il ne s'agit probablement pas d'un raccordement à l'édifice antérieur, puisque le désaxement est important (cf. fig. n° 13). La colonne septentrionale du revers se situe en effet dans l'axe de la séparation entre l'absidiole et l'abside, tandis que la colonne méridionale se trouve dans le prolongement du mur gouttereau.

---

<sup>77</sup> Sur Berneuil et Montlevon, voir : E. LEFÈVRE-PONTALIS, *L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons...*, op. cit., t. I, p. 175-176 et p. 187-189. Les nefs de Cormeilles-en-Vexin, La Croix-sur-Ourcq, Saint-Thibaut de Bazoches et Berzy-le-Sec peuvent également être citées.

<sup>78</sup> Cette hypothèse avait été envisagée par A.-K. KEYMES, *The priory church of Saint-Leu-d'Esserent*, mémoire de master, dir. L. Grant, Courtauld Institute of Art, Université de Londres, 1988, p. 10-16.





Relevés : É. Baillieul, D. Lemire, M. Tricoit et D. Hanquiez (avril 2005 et juin 2006)  
DAO : D. Hanquiez (juillet 2017)

Fig. n° 13. Saint-Leu-d'Esserent, plan de situation des différents édifices

[p. 262] L'hypothèse d'une reconstruction totale serait à envisager, quoique les fouilles n'en aient révélé aucune trace. Il faut tout de même souligner qu'elles se limitèrent essentiellement au vaisseau central de la nef gothique. Entreprendre des fouilles dans les deux bas-côtés de la nef actuelle permettrait peut-être de mettre au jour les vestiges des murs gouttereaux de cette deuxième construction et ainsi de valider notre proposition<sup>79</sup>. La hauteur de cet édifice est attestée au revers de l'avant-nef par les ressauts, situés dans l'axe des colonnes, qui constituaient les murs du vaisseau principal s'appliquant sur le revers de la façade (cf. fig. n° 2). Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ils apparaissaient encore en partie supérieure comme des arrachements, en témoigne un dessin d'Eugène-Joseph

<sup>79</sup> Dans le bas-côté nord de l'église gothique, les fouilles semblent avoir été limitées aux cinquième et sixième travées. À ce niveau, seule une structure présentant un retour d'angle, a été mise au jour. Aucune indication à ce sujet n'a été laissée par l'archéologue.

Woillez<sup>80</sup>. Ils n'eurent cet aspect lisse qu'après les restaurations. Ces ressauts s'élèvent jusqu'au deuxième niveau de l'avant-nef, soit à environ 14 m.

La nef de ce deuxième édifice mesurait 5,80 m de large. Les bas-côtés, après observation des parements, ne semblaient pas s'interrompre avant la colonne engagée de la nef gothique. Ils devaient s'étendre sur une largeur de 3,50 m environ. Cette nef romane, dont il est possible de proposer une restitution (cf. fig. n° 15), d'une hauteur de 14 m, devait être à peu près équivalente à celle de la nef d'Oulchy-le-Château qui atteint 13 m. En l'absence de preuves archéologiques supplémentaires concernant ce deuxième édifice, il est difficile d'établir son extension générale à l'est – peut-être dut-elle englober dans son entier l'édifice retrouvé en fouilles, à l'instar, ensuite, de l'église gothique, qui dut envelopper à son tour cet édifice roman.

Le fait que seules les parties basses et non les parties hautes du mur intérieur de la façade de cet édifice roman soient conservées s'explique par des raisons de stabilité. L'avant-nef fut appliquée contre cette façade primitive. Lors de la construction des parties basses, il n'était pas nécessaire d'envisager une destruction des parements déjà en place. Du fait de la configuration même de cette première façade, qui selon toute vraisemblance ne présentait pas une « surface rectangulaire », le problème se pose au-delà de la hauteur qui est atteinte par les murs gouttereaux des bas-côtés<sup>81</sup>. Si la structure en place avait été conservée, il aurait fallu faire des raccords de maçonnerie, du moins au-dessus des murs obliques fermant les bas-côtés en façade. Ces raccords, peu commodes à réaliser, n'auraient pas permis à la construction d'acquiescer une stabilité générale sans faille et ont été évités par la destruction totale des parements à ce niveau.

[p. 263]

---

<sup>80</sup> Il s'agit de la planche V bis : E.-J. WOILLEZ, *Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvaisis pendant la métamorphose romane*, Paris, 1839-1849.

<sup>81</sup> S'il est permis d'évaluer la hauteur de l'arcade à environ 5,6 m – cette dimension équivaut à deux fois la hauteur de la pile –, le mur gouttereau du bas-côté devait posséder une hauteur sensiblement approchante.

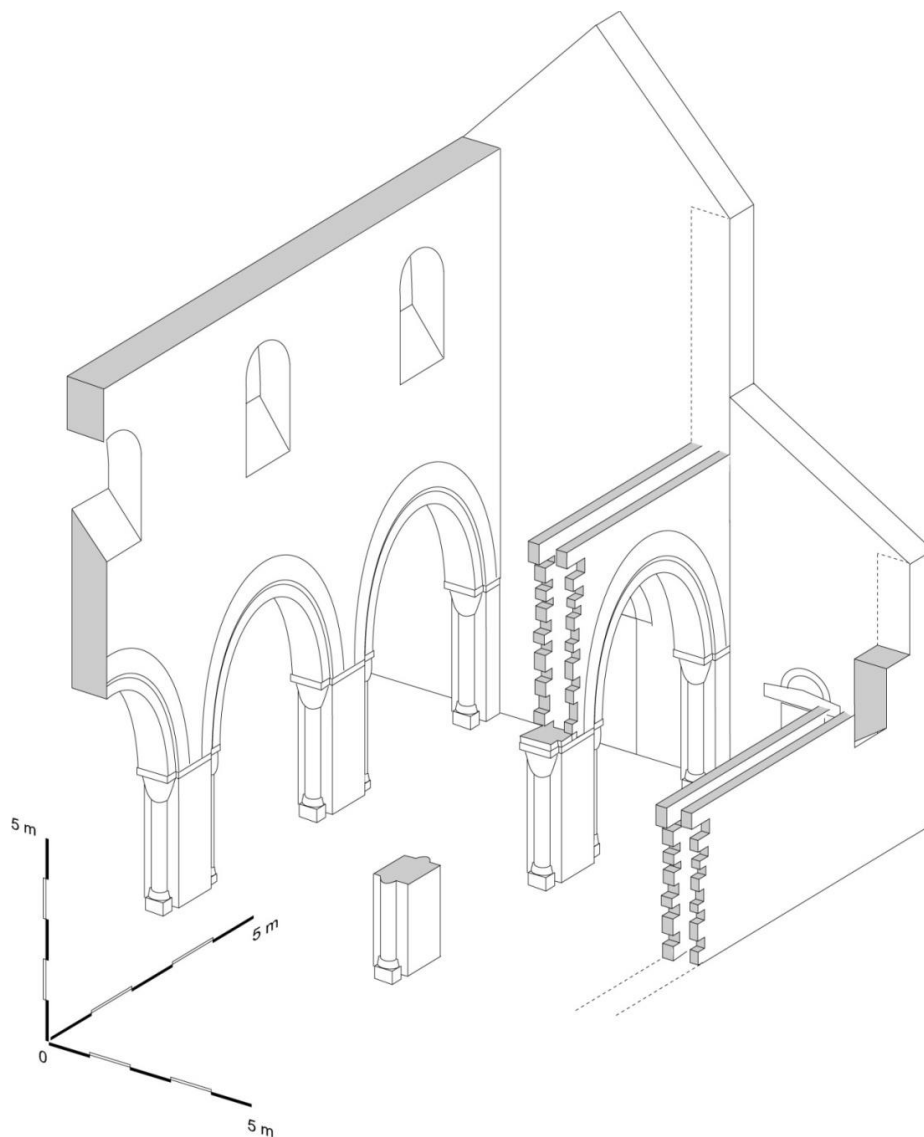


Fig. n° 15. Saint-Leu-d'Esserent, restitution de l'élévation de la nef du deuxième édifice. Dessin et DAO : D. Hanquiez

## Conclusion

À la relecture des vestiges archéologiques, il est possible d'envisager pour les phases du bâti les plus anciennes le scénario suivant : à un monument composé d'un vaisseau simple se terminant par trois absides, érigé autour de l'an mil, succéda une nouvelle construction, dont il n'est possible aujourd'hui que de proposer une restitution de la nef, flanquée de deux bas-côtés. Celle-ci fut élevée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, soit avant la donation d'Hugues de Dammartin en 1081, soit après l'installation des moines. Nous comprenons désormais mieux, d'une part, l'implantation de l'avant-nef, qui ne peut plus être considérée comme une construction isolée et rejetée à l'ouest, mais liée directement à cette dernière construction, contre laquelle elle fut érigée et, d'autre part, le désaxement entre l'édifice retrouvé en fouilles et celle-ci.